



Compte rendu CHSCT

8 DECEMBRE 2017

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV de la séance plénière du 17 octobre 2017
- 2/ Validation des formations 2018 du CHSCT
- 3/ Réorganisation du siège de l'ENFIP
- 4/ Point sur la mise en place de la signalétique amiante dans le département et mesures de prévention prises au CFP de Saint-Denis concernant les dalles de sol amiantées
- 5/ Réponses des directions aux délibérations des organisations syndicales
- 6/ Rapprochement de la DR d'Orly à la DI de Roissy
- 7/ Brigade des douanes du Bourget : Réflexion sur la création d'un parking sécurisé au bâtiment 56 et possibilités d'extension des locaux du bâtiment 402
- 8/ Point sur l'évolution des contrôles à Roissy (protocole / fiches consignes et retour d'expérience sur les gants)
- 9/ Questions diverses.

Seuls les points concernant la douane seront abordés dans ce compte-rendu.

1/ Approbation du PV de la séance plénière du 17 octobre 2017

RAS

2/ Validation des formations 2018 du CHSCT

Les mêmes formations qu'en 2017 seront proposées.

Habilitation électrique / Secourisme / Risques routiers / Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques / Equipiers de première intervention (manipulation des extincteurs) / Guides et serre-files d'évacuation / Prévention des risques psychosociaux : gestion des conflits / Prévention des risques psychosociaux : managers / Prévention des risques psychosociaux : accueil des publics difficiles.

La secrétaire animatrice proposait que la formation "Prévention des risques psychosociaux : managers" ne soit pas renouvelée. En effet, lors d'une séance, cela ne s'était pas bien passé entre les agents et des managers. Des conflits sont apparus, les uns se sentant visés par les autres.

Les organisations syndicales ont demandé à ce qu'au contraire elle soit maintenue, les conflits prouvant le malaise existant et les risques psychosociaux présents. Cependant, il faudra rappeler que les cas traités doivent rester généraux et veiller à ce que agents et managers ayant un lien hiérarchique ne participent pas à la même session.

3/ Réorganisation du siège de l'ENFIP

RAS

4/ Point sur la mise en place de la signalétique amiante dans le département et mesures de prévention prises au CFP de Saint-Denis concernant les dalles de sol amiantées

La signalétique doit être mise en place pour le 31 décembre 2017.

Toujours est-il que préalablement à cette mise en place, il est recommandé de faire une information aux agents.

5/ Réponses des directions aux délibérations des organisations syndicales

► **Le Registre Santé, Sécurité, Condition de Travail dématérialisé** a une nouvelle fois été évoqué.

Seuls les douanes et la DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales) n'y sont pas passés.

La DVNI ne peut pas encore le faire car son intranet est vieillissant et doit être repensé.

Roissy attend toujours la décision de la DG.

► **Chronopost et l'affaissement de 5mm.**

Le cabinet VERITAS a fourni son rapport. Les travaux effectués sont conformes à leur préconisation.

La cheffe du PLI rappelle que les locaux du bureau CHRONOPOST ne sont ni domaniaux, ni loués. C'est CHRONOPOST qui accueille la douane et gère tout ce qui a trait à l'immobilier.

► **Déménagement de la BILC**

La BILC déménage en janvier 2018 au 7530 dans les anciens locaux de la BSE 1. (Plan en PJ)

Le bâtiment a fait l'objet d'un désamiantage des sols et cloisons cette année.

Solidaires regrette qu'il n'y ait qu'une seule douche et que l'éclairage des vestiaires soit dispensé par des néons et non par un éclairage type "lumière du jour" comme dans les autres pièces du bâtiment.

Le DI justifie son arbitrage par des contraintes budgétaires et précise qu'une douche est suffisante car la BILC est une petite équipe et qu'elle n'effectue pas un travail salissant. Il rappelle que la douche doit être utilisée pour éviter les problèmes de légionellose etc... De plus, s'il y a besoin de douches supplémentaires, le bâtiment 7610 (celui de la BSE RI) possède 2 douches et se trouve juste en face.... Ensuite, pour l'éclairage des vestiaires, outre la contrainte budgétaire, les agents n'y passent que très peu de temps.

Le Docteur SIMONOT se fait confirmer qu'il y a une fenêtre pouvant s'ouvrir dans les WC bouletteux et qu'une "douchette" y sera installée pour nettoyer les boulettes.

CGT, SOLIDAIRES et FO votent pour la délibération de SOLIDAIRES sur le déménagement de la BILC.

Délibération qui pointe les sujets évoqués ci-dessus et la perte de surface (précédemment 287,4 m², en janvier : 210 m²)

CFDT ne prend pas part au vote et explique sa position comme suit :

La BILC n'a pas besoin de douche et pour l'éclairage ce n'est pas grave, travaillant en civil, les collègues n'ont pas besoin de vestiaire....

6/ Rapprochement de la DR d'Orly à la DI de Roissy

Rien de nouveau comparativement au groupe de travail du 30 novembre à la DI de Roissy. Les mêmes points sont évoqués.

Il s'agit d'un point d'information au CHSCT.

Un CT est à venir sur ce rapprochement.

Il est indéniable pour le DI que le transfert du suivi des 226 agents entraînera une charge de travail accrue pour les services supports.

7/ Brigade des douanes du Bourget : Réflexion sur la création d'un parking sécurisé au bâtiment 56 et possibilités d'extension des locaux du bâtiment 402

Pour le parking :

A proximité du bâtiment 56, il y a un parking ADP et à côté du bâtiment 4 places DOUANES. Le DI estime que c'est suffisant, surtout qu'il n'y a eu aucune remontée des chefs de services sur ce point.

Pour FOX:

Le bâtiment est rectangulaire droit mais la douane n'a la jouissance que d'une partie représentant un L. L'autre partie est occupée par l'archivage d'une société . Les agents demanderaient à récupérer cette partie pour agrandir la surface du bureau.

Pour le DI, le ratio m²/agent est suffisant. Le bâtiment FOX appartient à ADP qui le loue comme bon lui semble. Si le bail de cette société n'est pas renouvelé, que ADP propose à la douane de le louer à un prix intéressant, que le budget le permet et qu'il y a nécessité de service, alors la question sera étudiée.

8/ Point sur l'évolution des contrôles à Roissy (protocole / fiches consignes et retour d'expérience sur les gants)

► Protocole / Fiches consignes

Seront faites mais le DI dit que même s'il y a des fiches, les agents ne les suivront pas forcément. C'est au CHSCT d'inciter les agents à les suivre et leur faire comprendre qu'elles ne sont pas là pour les gêner mais pour les protéger.

Le DI évoque d'ailleurs le fait que certains agents ne portent pas leur gilet pare balles alors que ça a fait l'objet de plusieurs sessions du CHSCT. Quand les OS ont demandé si les agents ne les portaient pas à cause du poids des gilets ou si c'était parce qu'ils n'étaient pas adaptés à leur morphologie, le DI a dit que les agents disaient ne pas les porter parce qu'ils travaillaient sans avant.

Il a dit qu'il engageait une discipline à chaque fois mais que certains agents persistent tout de même.

► Les gants

Expérimentation toujours en cours. Jusqu'à présent le retour est plutôt positif pour 2 types de gants sur 3 types testés.

Il faut que les gants soient suffisamment épais pour protéger les agents des coupures et perforations mais suffisamment fins pour permettre un toucher fin. Ils doivent être lavables et seront dotés individuellement aux agents.

L'assistant de prévention est revenu sur les tables servantes qui ont été mises à disposition au centre piste. Le retour est bon . Par contre, les tables pliantes en valise pour la CCF se sont avérées trop lourdes pour travailler et se déplacer.

Des tables servantes ont été données au T2E et le T2F en réclame aussi.

► Caissons de prélèvement pour les prises d'échantillons

Le PLI va se renseigner sur ce qui serait possible d'avoir. En effet, le mois dernier une collègue de l'UDD nuit a fait une réaction allergique suite à une prise d'échantillon de poudre sur le site de Fedex. Un caisson de prélèvement permettrait de garantir aux agents plus de sécurité pour leur santé lorsqu'ils ont des prélèvements à effectuer.

9/ Questions diverses.

► BSES

Le médiateur a rendu ses conclusions il y a 1 mois.

Il relate une difficulté relationnelle entre la CSDS et les 2 adjointes.

Le DI a décidé de laisser du temps aux personnes (2 à 3 mois). Elles se sont engagées à travailler dans un climat plus "coopératif".

Suite à ces 2 - 3 mois, le DI avisera de la solution à apporter.

Le rapport du médiateur ne sera pas communiqué au CHSCT car il est confidentiel (la DI n'y a pas eu accès non plus).

Le DI a insisté sur le fait que la sûreté prévaut sur tout, qu'il s'agit bien d'un problème d'encadrement et pas d'un problème dû aux agents de la BSES

Le DRV a reçu le 7 décembre toute l'équipe managériale.

► **CODA**

Le passage de la CC en CODA ne sera pas présenté en CHSCT.

Il s'agit seulement d'un "changement de nom", le travail est le même, le bâtiment est le même, il y aura 4 agents de plus pour compenser l'accroissement de la charge de travail.

► **Le 3PCI**

Le pôle "stratégie" de la DI.

Rapprochement de la CCG, de la CIR et des Ressources Propres.

Sera mis en place courant 2018 quand l'adjoint du DI et un chef de pôle arriveront.

Sera présenté en CHSCT.